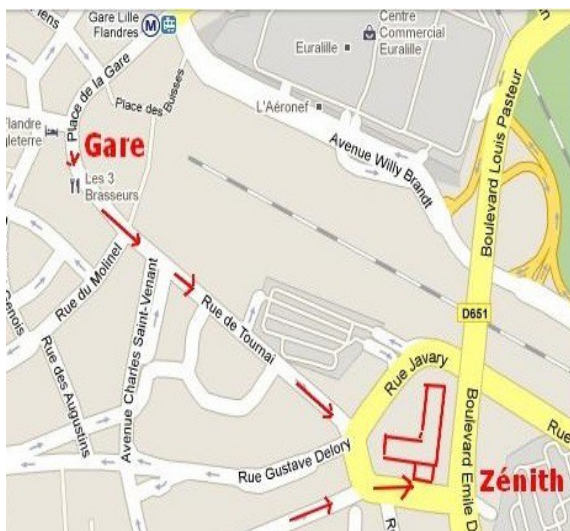


Citoyens, militants, collectifs, syndicats, associations, travailleurs sociaux,
personnes désireuses d'une société plus solidaire

**Nous vous invitons à un rassemblement pour le droit à l'hébergement
pour tous :**

**le JEUDI 23 MARS à partir de 10h00
devant la DDCS - Cité administrative -
175 rue Gustave Dellory à Lille**

**Et si tu travailles, profite de ta pause du midi pour te joindre à
nous :**



Aux expulsions survenues en plein hiver (Maison de la rue de Fontenoy, parc des Olieux), aux intimidations diverses envers les collectifs et citoyens solidaires, au déficit chronique de lieux d'hébergement, s'ajoute aujourd'hui la fin de la période hivernale et les **expulsions massives** qui vont en découler.

La fin de la trêve hivernale est prévue pour le 31 mars. À ce titre, les dispositifs d'accueil d'urgence vont fermer et **entraîner l'expulsion des personnes et familles qui y sont hébergées**, sans autre solution proposée.

Des places vacantes ne sont par ailleurs plus pourvues depuis février dans le cadre de ce que les administrations appellent la « décélération du plan froid ». Cela signifie que **les places libérées ne sont plus proposées aux personnes vivant à la rue, et ce dans le but de faciliter la fermeture des dispositifs fin mars.**

Les « centres de répit temporaire et collectif » proposés aux mineurs isolés à Louvroil et Cassel **vont eux aussi fermer leurs portes.**

Cette situation est inadmissible ! D'autant plus que le nombre de places ouvertes pendant la trêve hivernale était plus qu'insuffisant : Selon la FNARS, «**sur la métropole Lilloise en janvier 2017, plus de 700 ménages n'ont pas été hébergés faute de place disponible soit un total de 1416 personnes sans solution (967 adultes et 521 enfants).** »¹

Ces chiffres ne comptabilisent que les personnes susceptibles de solliciter le 115. Ils ne prennent en compte ni les Mineurs Isolés Étrangers, ni les personnes qui n'appellent plus le 115, découragées des réponses négatives à répétition.

Quelle va être la situation après la fermeture des dispositifs d'accueil de la trêve hivernale ? Que sont devenus les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil ?

L'assistance aux personnes en danger, garante de la dignité humaine, et la responsabilité pénale qu'elle implique, sont-elles absentes des décisions prises par les administrations chargées de « la prévention de l'exclusion », « de l'insertion des personnes vulnérables » et de la mise en œuvre des dispositifs d'hébergement ?

Nous demandons, à la DDCS, corrélativement aux missions qui lui incombent, et aux administrations locales :

- **De pérenniser les dispositifs ouverts pendant la trêve hivernale**
- **D'ouvrir des lieux d'hébergement pour les MIE dans la métropole Lilloise qui soient adaptés à la spécificité de leurs besoins**
- **D'ouvrir un nombre suffisant de centres d'hébergement adaptés toute l'année (stopper la gestion au baromètre)**
- **De réquisitionner des bâtiments vides par l'établissement de baux précaires**
- **De soutenir les initiatives citoyennes auto-organisées permettant la mise à l'abri des personnes vulnérables.**

Parce que le droit à l'hébergement n'est pas une fin en soi, mais une porte d'accès vers le logement, nous vous invitons aussi à rejoindre l'appel à manifester des APU de Lille Moulins, Fives et Vieux Lille, de la CNL et d'Indecosa :

**le samedi 1er avril à 15h sur la grand place :
contre les expulsions locatives, pour le droit au logement,
et contre la fin de la trêve hivernale.**



Le Collectif des Olieux, l'APU Moulins, le CSP 59

1 FNARS Hauts-de-France. Observatoire 115-SIAO janvier 2017